



Le GRÉSIVAUDAN
communauté de communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **16 OCTOBRE 2023**

Délibération n° **DEL-2023-0375**

Objet : Budget annexe « Zones communautaires » - Décision modificative n° 3

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 55
Pouvoirs : 11
Absents : 0
Excusés : 19
Pour : 66
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

24 OCT. 2023

et publié le

24 OCT. 2023

Secrétaire de séance :
Claude BENOIT

Le lundi 16 octobre 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 10 octobre 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Cordalie BOURDELAIN, Jean-François CLAPPAZ, Roger COHARD, Cécile CONRY, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Christophe ENGRAND, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Mylène JACQUIN, Joseph JURADO, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Adrian RAFFIN, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Karim CHAMON à Régine MILLET, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Alain GUILLUY à Olivier ROZIAU, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Philippe LORIMIER à Serge POMMELET, Christelle MEGRET à Jean-François CLAPPAZ, Valérie PETEX à Olivier SALVETTI, Sidney REBBOAH à Anne-Françoise BESSON, Franck SOMME à Martine VENTURINI, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Françoise VIDEAU à Guillaume RACCURT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu le budget primitif 2023 du budget annexe « Zones Communautaires » voté le 16 décembre 2022,

Vu le budget supplémentaire 2023 et la décision modificative n° 1 du budget annexe « Zones Communautaires » votés le 26 juin 2023,

Vu la délibération communautaire n° DEL-2023-0342 du 25 septembre 2023 approuvant la décision modificative n° 2 du budget annexe « Zones Communautaires »,

Considérant l'attribution de deux avances à la SPL Isère Aménagement pour un montant total de 1 300 000 € dans le cadre de la concession d'aménagement relative à la réalisation de la ZAE de Secrétan (700 000 €) et pour l'extension de la ZAE du Parc des Fontaines (600 000 €) ①,

Monsieur le Président propose d'adopter la décision modificative n° 3 suivante au budget annexe « Zones Communautaires » qui s'équilibre par une augmentation du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement ② :

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire		Section de fonctionnement						
		Dépenses			Recettes			
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total	
011/ 605 / Z-GDE_IIE1 / ZGDE_IIE1	Achat de matériel, équipement, travaux	①	495 000,00 €	-330 000,00 €	165 000,00 €			0,00 €
011/ 605 / Z-MVIEUX / ZMVIEUX	Achat de matériel, équipement, travaux		550 000,00 €	-370 000,00 €	180 000,00 €			
011/ 6015 / Z-GENERAL/ ZGENERAL	Terrains à aménager		1 000 000,00 €	-600 000,00 €	400 000,00 €			
023/023/NA/FINANCES	Virement à la section d'investissement	②	948 463,78 €	1 300 000,00 €	2 248 463,78 €			0,00 €
TOTAUX				0,00 €				0,00 €

Chapitre / Article / Analytique / Gestionnaire <i>Le cas échéant : opération / AP.CP</i>		Section d'investissement						
		Dépenses			Recettes			
		BP voté	DM proposée	BP total	BP voté	DM proposée	BP total	
27/274/NA/FINANCES	Prêt	①	0,00 €	1 300 000,00 €	1 300 000,00 €			
021/021/NA/FINANCES	Virement de la section de fonctionnement	②				948 463,78 €	1 300 000,00 €	2 248 463,78 €
TOTAUX				1 300 000,00 €			1 300 000,00 €	

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **16 OCT, 2023**

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.